

ÉDITO



Une rentrée de plus à Champagnier !

Comme chaque année, la période estivale a laissé place à la reprise de la vie

locale.

Ce sont cette année environ 136 élèves, répartis dans six classes, qui ont retrouvé le chemin de l'école Madeleine Vatin-Pérignon.

Les associations du village ont, elles aussi, repris progressivement leurs activités qu'elles soient sportives ou culturelles et après un été placé sous le signe de la détente, le village retrouve ainsi toutes ses activités habituelles et se tourne vers les rendez-vous à venir.

Ce nouveau numéro de L'Écho Champagnard revient, comme à son habitude, sur les temps forts de la vie

communale des dernières semaines, présente plusieurs éléments d'information municipale et métropolitaine, et propose un aperçu des actualités à venir.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture.

Bien à vous,

Florent CHOLAT
Maire de Champagnier

CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux, délibérations ainsi que les enregistrements vidéos des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune www.champagnier.fr

LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP

PAPI « AU FIL DU DRAC »



Depuis le barrage de NOTRE-DAME DE COMMIERS jusqu'à sa confluence avec l'Isère, le Drac constitue un territoire exposé à un risque d'inondation majeur, notamment en cas de rupture de digues. Ces aléas menacent directement les habitants, les activités économiques et les milieux naturels.

Pour y répondre, le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SIMBHI) pilote le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : un dispositif national qui vise à mettre en œuvre une stratégie cohérente, ambitieuse et concertée pour réduire la vulnérabilité du territoire et mieux préparer la population face aux crues.

Le PAPI "Au fil du Drac" concerne 19 communes et prévoit 48 actions réparties autour de cinq grands axes :

- sécurisation hydraulique et confortement des digues ;
- préservation de l'environnement et gestion des sédiments ;
- intégration du risque dans l'urbanisme ;
- amélioration de la gestion de crise ;
- sensibilisation et mémoire du risque.

Une approche intégrée et des aménagements ambitieux

Le projet a été conçu selon une approche intégrée, prenant en compte l'ensemble des usages, intérêts et spécificités du territoire.

À l'échelle du Drac aval, les objectifs principaux sont de :

- protéger les biens et les personnes face à la crue bicentennale ;
- valoriser les milieux aquatiques et la biodiversité ;
- favoriser les usages et les loisirs sur les berges du Drac.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs principes d'aménagement ont été retenus :

- abaissement des bancs dans le lit du Drac à l'aval du pont du Rondeau, afin de diminuer la ligne d'eau en crue et de recréer un lit à galets naturel, propice à la biodiversité ;
- confortement des digues à hauteur de la crue bicentennale, avec la création de déversoirs de sécurité pour maîtriser les débordements en cas de crue exceptionnelle ;
- création d'une digue à CHAMP-SUR-DRAC, en amont de la confluence avec la Romanche ;
- mise en place de zones de gestion sédimentaire à Comboire et à l'aval du seuil de l'ILL ;
- **restauration du lit du Drac et requalification écologique de la plateforme de CHAMPAGNIER ;**
- sécurisation des champs captants de Rochefort ;
- rétablissement de la continuité piscicole au pont Rouge, au seuil de Comboire et au pont du Drac ;
- recharge sédimentaire en amont pour stabiliser le lit du cours d'eau ;
- et enfin, création d'espaces de loisirs et de découverte sur les berges du Drac.





LES QUESTIONS DE LA SEMAINE PARUES SUR ILLIWAP

PAPI « AU FIL DU DRAC » SUITE

Focus sur CHAMPAGNIER : un site clé du projet

À CHAMPAGNIER, les interventions prévues jouent un rôle central dans la réussite du PAPI "Au fil du Drac". Elles visent à concilier sécurité hydraulique, valorisation écologique et intégration paysagère du site.

Ces aménagements traduisent la volonté du Symbhi de faire du secteur de CHAMPAGNIER un exemple d'équilibre entre protection du territoire, préservation de la biodiversité et usages partagés du cours d'eau.

Les projets ont été approuvés en Avant-Projet par le conseil municipal du 9 décembre 2024, puis présentés au public dans une version affinée lors de la réunion du 1er octobre 2025 à PONT-DE-CLAIX.

La plateforme des carriers de CHAMPAGNIER constitue un secteur clé pour la réussite du PAPI "Au fil du Drac". Sur les 86 millions d'euros d'investissement estimés, 14 millions sont aujourd'hui spécifiquement fléchés pour la restauration de cette zone. Ces investissements sont pris en charge par l'Etat, le Département, les collectivités, quelques industriels, le SYMBHI mais pas les communes, donc pas CHAMPAGNIER.

Une zone essentielle à plusieurs titres

La plateforme des carriers est la seule zone capable d'accueillir naturellement les dépôts de sédiments transportés par le Drac lors des grandes crues. Son aménagement garantit la pérennité des ouvrages en aval et contribue à la stabilité hydraulique du cours d'eau.

C'est également un site de biodiversité remarquable, dont la restauration renforcera la continuité écologique du Drac.

Enfin, sa situation stratégique, en vis-à-vis des champs captants de Rochefort, en fait un levier majeur pour la sécurisation de la ressource en eau potable de l'agglomération grenobloise.

Les travaux à CHAMPAGNIER prévoient :

- » le retrait progressif des activités extractives du lit du Drac
- » l'abaissement de la plateforme d'environ 2 mètres sur une surface de 14 hectares, afin de permettre au Drac de retrouver son lit en tresse naturelle, au sein de son espace de bon fonctionnement ;
- » la création d'un merlon à partir des matériaux excavés pour gérer les déblais sur site ;
- » la mise en valeur du site par la réalisation d'un belvédère et d'aménagements favorisant l'observation du Drac et la découverte de la réserve naturelle des Isles du Drac ;
- » la remise en vulnérabilité de l'étang du Trou au Canard, qui retrouvera un fonctionnement hydrologique naturel ;
- » l'aménagement d'un parking près du rond-point des carriers et l'installation de dispositifs interdisant l'accès motorisé aux berges.

Et maintenant ?

L'Avant-Projet ayant été validé, le Symbhi et ses partenaires engagent désormais la phase de conception détaillée, préalable à l'instruction réglementaire. Cette étape sera suivie d'une enquête publique, puis des procédures de marchés permettant d'envisager un démarrage des travaux à l'horizon 2027. Jusqu'à cette échéance, des temps d'échanges et de concertation continueront d'être organisés pour informer et associer les habitants à cette transformation d'envergure.

Pour en savoir plus :

symbhi.fr/nos-territoires/le-drac/papi-drac-2

INSTALLATION D'UN PANNEAU LUMINEUX

Vous l'avez sans doute déjà remarqué : depuis la fin du mois d'août, un nouveau panneau lumineux d'information a été installé à l'entrée nord du village, non loin de l'emplacement de l'ancien.

Un petit retour en arrière

Entre 2016 et 2023, vous aviez l'habitude d'apercevoir, installé sur la façade d'un bâtiment privé, un panneau carré monochrome à l'entrée du village. Cependant, ce panneau ne pouvait pas rester à cet emplacement pour deux raisons principales :

Problèmes administratifs

La convention de 2016, qui prévoyait le prêt gratuit du mur par le propriétaire et le remboursement des consommations électriques, souffrait d'irrégularités techniques et administratives, la rendant difficile à appliquer. Les possibilités de régularisation de la convention ou de l'installation étant jugées trop onéreuses et n'offrant pas assez de garanties, il a été décidé (par la délibération DEL2023_014 du 27 mars 2023) de verser une indemnité de fin de convention, correspondant aux sommes à régulariser au titre de la consommation électrique du panneau, et de mettre fin à cette convention.

Problèmes techniques

Lors de l'achat du panneau auprès de l'entreprise Centaures System (située dans le Pas-de-Calais), les engagements de cette dernière concernant la maintenance et le suivi du déplacement de l'équipement (issu d'une technologie en fin d'exploitation) ne permettaient pas de déplacer le panneau ailleurs. En effet, l'entreprise ne pouvait plus assurer ni le déplacement ni la maintenance à partir de 2021. Une fois le panneau déposé, une solution de reprise a été envisagée : modifier le panneau pour en retirer la partie «propriétaire» et y installer un module «maison». Deux champagnards ont démonté le panneau pour étudier son fonctionnement et proposer une solution pour le remettre en marche. Après plusieurs mois de réflexion et de discussions techniques, cette option a finalement été abandonnée, en raison de l'état du panneau, des risques encourus et des investissements nécessaires, comparés à l'achat d'un panneau neuf sous maintenance classique. Nous remercions ces deux bénévoles pour le temps qu'ils y ont consacré.



INSTALLATION D'UN PANNEAU LUMINEUX



L'arrivée du nouveau panneau

Afin de disposer à nouveau de ce type de support d'information pour la vie communale, la commune a consulté plusieurs entreprises en 2024 et inscrit les crédits nécessaires au budget 2025.

Le choix s'est porté sur la société **SocialBox**, basée dans les Hautes-Alpes, à moins de 100 km de CHAMPAGNIER. Cette entreprise offrait un double avantage :

- ♦ une réactivité accrue
- ♦ et la possibilité d'interconnecter le panneau avec l'application **Illiwap**, déjà utilisée par de nombreux habitants.

Après le vote du budget en mars 2025, toutes les démarches (commande, paramétrage, autorisations administratives) ont été menées, et le panneau a pu être installé à la fin du mois d'août.

À quoi servira le panneau ?

Le panneau lumineux sera un outil d'information municipale.

Il permettra de :

- ✍ Diffuser les annonces municipales et associatives,
- ✍ Relayer les alertes importantes (sécurité, météo, circulation),
- ✍ Informer sur les événements culturels, sportifs ou solidaires de la commune,
- ✍ Limiter les affichages sauvages, nuisibles à l'environnement.

“ La diffusion des messages est gratuite, mais encadrée par un règlement adopté en conseil municipal le 8 septembre 2025.

Qui peut publier ?

- ✍ Les services municipaux de CHAMPAGNIER,
- ✍ Les associations champagnardes,
- ✍ Les organismes publics ou caritatifs présentant un intérêt local.

En revanche, les messages à caractère privé, commercial, politique, syndical ou religieux ne pourront pas être diffusés.

Comment faire une demande ?

Un formulaire unique de demande d'affichage sera mis en place pour simplifier les démarches. Il sera disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune.

» Chaque message devra être clair et concis, en précisant :

- ✍ **Quoi ?** (objet de la manifestation),
- ✍ **Quand ?** (date et heure),
- ✍ **Où ?** (lieu),
- ✍ **Qui ?** (organisateur),
- ✍ Éventuellement, une information complémentaire.

Les demandes devront parvenir à la mairie au moins 20 jours avant la date de diffusion souhaitée.

À savoir

En période pré-électorale

Il est important de préciser que ce panneau est un outil d'information municipale se limitant strictement à :

- Relayer des informations pratiques ou culturelles ;
- Diffuser des alertes ;
- Partager des annonces associatives ou d'intérêt général.

Cela signifie que, même en période pré-électorale, le panneau pourra continuer à fonctionner, car il ne servira pas à valoriser une candidature ou un programme, mais uniquement à informer les habitants de manière neutre et transparente.

PANNEAUX « INTERDIT AUX + 7,5T » AUX ENTRÉES DU VILLAGE

2016, un **arrêté municipal** interdit la circulation des véhicules de plus de **7,5 tonnes** sur l'ensemble du bourg de CHAMPAGNIER.

Cette mesure vise à assurer un équilibre entre la préservation du réseau routier, la sécurité de tous les usagers et la qualité du cadre de vie local.



PANNEAUX « INTERDIT AUX + 7,5T » AUX ENTRÉES DU VILLAGE



Préservation des infrastructures routières

Les routes du village ont été conçues pour un trafic essentiellement léger. Or, le passage régulier de véhicules de fort tonnage accélère fortement leur dégradation.

À titre indicatif, le passage d'un poids lourd chargé peut user la chaussée autant que plusieurs centaines de véhicules particuliers.

Limiter leur circulation :

- ✦ contribue à maintenir l'état des voiries sur le long terme,
- ✦ réduit les besoins d'entretien et de réparation,
- ✦ et permet de mieux planifier les investissements métropolitains consacrés aux infrastructures.

C'est donc une mesure de préservation technique et financière du patrimoine routier local.

Sécurité et conditions de circulation

Les voies du centre-bourg et des quartiers résidentiels sont souvent étroites et peu adaptées aux gabarits importants des camions.

Leur présence peut générer des situations à risque, notamment lors de croisements, de manœuvres ou aux abords des écoles.

Par ailleurs, le passage de véhicules lourds :

- ✦ augmente les nuisances sonores et vibratoires,
- ✦ rend certaines intersections plus difficiles à franchir,
- ✦ et peut affecter la fluidité du trafic local.

La limitation contribue donc à la sécurité routière et à des conditions de circulation adaptées aux usages quotidiens.

Des dérogations encadrées

Certaines activités nécessitent ponctuellement ou régulièrement la présence de véhicules de plus de 7,5 tonnes.

Pour ces cas, la réglementation prévoit deux types d'autorisations :

① Arrêtés temporaires

Délivrés pour une durée limitée, par exemple lors de travaux, de livraisons exceptionnelles ou de déménagements.

② Arrêtés permanents

Accordés à certaines structures locales dont l'activité justifie un passage régulier (services publics, exploitations agricoles ou artisanales, livraisons récurrentes...).

Les demandes doivent être adressées à la mairie, accompagnées des éléments justificatifs (nature de l'activité, durée, itinéraire prévu, etc.).

Elles sont examinées individuellement afin d'assurer un équilibre entre les besoins professionnels et les impératifs de sécurité et de protection de la voirie.

Contrôle et application de la réglementation

La police municipale est chargée :

- d'instruire les demandes de dérogation,
- de vérifier la conformité des circulations,
- et de faire respecter l'arrêté sur le terrain.

Tout conducteur circulant sans autorisation sur les voies concernées s'expose à :

- ♦ une amende forfaitaire de 135 €, conformément au Code de la route,
- ♦ et, en cas de récidive ou de manquement grave, à l'immobilisation du véhicule.

Des panneaux de signalisation réglementaires sont installés aux principales entrées du bourg.

Ils rendent la mesure clairement identifiable et opposable à tous les conducteurs.

EN RÉSUMÉ

L'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes à CHAMPAGNIER s'inscrit dans une démarche :

- de protection du patrimoine routier,
- de sécurisation des déplacements,
- et de gestion équilibrée des usages de la voirie communale.

La commune remercie l'ensemble des usagers et des professionnels pour leur coopération et leur vigilance dans l'application de cette réglementation.



TRAVAUX DANS LES COURS DE L'ÉCOLE

Retour sur les premiers aménagements

Depuis 2021, les cours de l'école Madeleine VATIN-PÉRIGNON évoluent progressivement grâce à des aménagements et à la renaturation des espaces. La première phase, réalisée en régie municipale, a permis de :

- ☞ replanter un tilleul à l'emplacement de celui retiré en 2018,
- ☞ planter de nouveaux arbres sur la butte et en limite de cour,
- ☞ désimperméabiliser les pieds d'arbres pour favoriser leur croissance,
- ☞ installer une haie végétale sur le pourtour ouest.

Ces interventions ont apporté davantage de nature dans la cour du bas, mais ont montré qu'il fallait encore agir face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes.

Les travaux qui s'achèvent

Parallèlement aux chantiers participatifs, les travaux de renaturation se sont poursuivis au printemps de 2025 :

- » Cour du bas : retrait de 60 m² d'enrobé, paillage et végétalisation du sol, installation d'un banc circulaire intégrant un nouvel arbre.
- » Cour du haut : création de cinq fosses pour accueillir de nouveaux arbres d'ombrage.

Ces interventions, d'un montant de 25 000 € HT, ont été planifiées avec l'équipe enseignante pour limiter les nuisances et sécuriser les travaux, tout en améliorant le confort thermique et en offrant davantage de zones fraîches aux enfants.

Enfin octobre 2025, la société *AbriExpert* a installé, pour un montant d'environ 80 000 € HT deux abris métallo-textiles : 36 m² dans la cour du haut et 280 m² dans la cour du bas, apportant ombre et protection pour les élèves.

Et la suite ?

La dernière étape consistera à installer de nouveaux jeux et à réaliser de petits aménagements proposés par les enfants, pour compléter un cycle de transformations qui rendront les cours plus végétalisés, durables, pour les élèves.

Les chantiers participatifs : impliquer les familles et au-delà

Fin août 2024, le premier chantier participatif a mobilisé parents et municipalité autour d'actions concrètes : entretien des plantations, montage d'un cabanon, nettoyage et valorisation des espaces.

Ce moment collectif a permis d'améliorer le cadre de vie des enfants tout en renforçant la participation des familles à la vie de l'école.

Le 30 août 2025, une 2^{ème} édition a réuni près d'une trentaine de parents : peinture du terrain, rebouchage des zones endommagées, construction d'un escalier et grand nettoyage général des cours.

La journée s'est terminée par un repas convivial, symbole de ce projet partagé.





LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

En 2025, la commune de CHAMPAGNIER a réalisé une analyse des besoins sociaux (ABS). Cette démarche est aujourd'hui obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 500 habitants, mais elle constitue surtout une occasion unique de mieux connaître la population, de comprendre l'arrivée de nouveaux habitants et de repérer les besoins sociaux qui orienteront les futures actions locales.

L'étude a permis de mettre en lumière les profils et caractéristiques des Champagnards, de recenser les réponses existantes — publiques ou associatives — et d'identifier les enjeux à venir pour la commune.

Elle s'est appuyée sur les statistiques publiques, les données communales et du CCAS, et a mobilisé de nombreux acteurs locaux : élus, agents municipaux, associations, écoles et partenaires intercommunaux. Cette démarche a permis de dresser un état des lieux précis des collaborations actuelles et d'ouvrir des pistes de coopération pour l'avenir.

Retour de l'ABS

Une population jeune et dynamique

Entre 2010 et 2022, la population de CHAMPAGNIER a augmenté de plus de 20 %, principalement grâce à l'arrivée de nouveaux ménages.

La commune compte de nombreux enfants et relativement peu de personnes âgées de plus de 75 ans.

Une attention particulière est toutefois portée aux jeunes seniors (60-75 ans), dont la proportion a légèrement augmenté.

Logement et mixité sociale

La majorité des habitants sont propriétaires (85 %), principalement de maisons individuelles. L'offre locative reste limitée, avec seulement 85 logements prévus pour 2025 et une faible part de logements sociaux. Certaines familles peuvent rencontrer des difficultés à s'implanter durablement, liées à la mobilité, aux opportunités d'emploi et aux coûts des logements récents.

Revenus et fragilités

Le revenu médian disponible par unité de consommation est de 31 460 €, supérieur à la moyenne nationale.

Cependant, certaines familles restent fragiles et peu nombreuses à solliciter les aides facultatives du CCAS.

Enfance et jeunesse

La commune compte 286 enfants de moins de 15 ans. L'offre locale, organisée en partenariat avec le centre social André Malraux et le SICCE, permet un accès aux activités pour tous les âges. La forte sollicitation des structures d'accueil, combinée à la rareté des assistants maternelles, constitue un point de vigilance.

Seniors et perte d'autonomie

CHAMPAGNIER compte 387 personnes âgées de 60 ans et plus. La commune et ses habitants développent des solidarités informelles pour soutenir les seniors, tandis que l'accès aux services d'aide à domicile reste limité. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a doublé depuis 2019, reflétant un besoin croissant d'accompagnement.

Vivre-ensemble et développement social

La commune dispose d'équipements structurants — école, bibliothèque, gymnase, stade — et d'un tissu associatif actif. La communication municipale, notamment via Iliwap, permet d'informer efficacement les habitants. La commune soutient la mixité et l'inclusion à travers des politiques tarifaires avantageuses pour la cantine et l'accueil de loisirs, ainsi que par des actions culturelles et éducatives.

Et en un peu plus détaillé...

Après plusieurs mois de travaux, de nombreuses rencontres et entretiens, le cabinet LYRAE, missionné par le CCAS, dispose évidemment de beaucoup plus d'informations que ce qu'il est possible de présenter dans un simple message Iliwap.

Une réunion publique s'est tenue le 15 octobre dernier en salle du conseil municipal pour présenter cette étude et répondre aux questions des habitants.

La réunion a été enregistrée et peut être visionnée via ce lien

<https://youtu.be/WqfbXQwBW-0>

Le rapport final de l'ABS - seulement la partie portrait /diagnostic - est également consultable.

Enfin, il convient de rappeler que le CCAS de CHAMPAGNIER a été partie prenante de cette démarche.

Les enjeux et pistes d'action identifiés dans ces documents serviront de base à des futurs travaux visant à améliorer l'action sociale et le service aux habitants.

En raison de la période de communication pré-électorale, il n'est toutefois pas possible de détailler ces éléments ici.



RETOUR EN IMAGES

FÊTE DE LA NATURE 2025



La Fête de la Nature s'est déroulée samedi 4 octobre dernier sur la place du Laca, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Sous un magnifique soleil d'automne, habitant-es et associations ont partagé un moment riche en découvertes autour de la protection de la nature et des gestes écoresponsables.

Les stands et animations ont attiré petits et grands :

- ✦ le stand de sensibilisation "*Déchets verts*" de l'association Terre Climat Environnement pour apprendre à jardiner sans déchet ;

- ✦ le stand "*Bonnes pratiques du chauffage au bois bûche*" de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat ;

- ✦ l'atelier *fabrication de bombes à graines* animé par la Ligue de Protection des Oiseaux ;

- ✦ la découverte du *rucher partagé de Champagnier* et du monde fascinant des abeilles ;

- ✦ enfin, le stand de *broyage à la plateforme communale* proposé par Grenoble Alpes Métropole, où chacun pouvait tester le broyage de ses branchages.



Merci à toutes et à tous pour votre présence, votre curiosité et vos échanges !

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, toujours placée sous le signe de la nature et du partage.



RETOUR EN IMAGES

INAUGURATION DES VESTIAIRES

Les vestiaires des 4 Vents inaugurés : une nouvelle étape pour le site sportif de CHAMPAGNIER

Vendredi 5 septembre 2025, la commune a inauguré les nouveaux vestiaires du site des 4 Vents, en présence de Madame la Députée Cyrielle CHATELAIN, de représentants de la Fédération Française de Football, des associations locales et de nombreux habitants. L'événement s'est tenu en marge du forum des associations 2025 qui a eu lieu dans le gymnase à partir de 17H.

Ce nouvel équipement d'environ 200 m² constitue la troisième étape du projet global de réhabilitation du site des 4 Vents. Conçus par l'architecte Jean-Marc AUFAUVRE, les locaux comprennent trois vestiaires pour les équipes, un bureau pour le club résident *l'US Champagnier Brié*, une infirmerie, un vestiaire arbitre et un sanitaire public accessible à tous.

Raccordé à la chaufferie bois-énergie du gymnase et servant de nouveau point d'entrée aux réseaux électriques et numériques du site, ce bâtiment s'inscrit dans le projet de réhabilitation et de rénovation de l'espace des 4 Vents. Il permet notamment de libérer l'emplacement des anciens vestiaires, qui pourront être réhabilités ultérieurement pour d'autres usages au sein du complexe sportif.

Malgré quelques aléas techniques et administratifs, le chantier a été mené à son terme grâce à la mobilisation des différents partenaires institutionnels de la commune. Le financement a notamment été assuré par l'État : 80 000 € via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la Fédération Française de Football : 13 000 € via le dispositif FAFA. Les derniers aménagements paysagers (plantations et dispositifs d'ombrage) seront finalisés dans les prochains mois.

Le club local, *l'US Champagnier Brié*, a également contribué à la finalisation du projet en procédant, le 28 septembre dernier, au montage des bancs des vestiaires en appui des services municipaux.

L'inauguration a aussi été l'occasion de découvrir la fresque réalisée fin août sur le mur des services techniques par les enfants du centre de loisirs, accompagnés par l'artiste Anthony SAILLY. Cette œuvre collective vient agrémenter un espace qui accueille depuis plusieurs années le jardin pédagogique du service animation.

Enfin, la cérémonie a permis de saluer les performances de Maeva, jeune cavalière champagnarde distinguée cet été lors des championnats de France et d'Europe. Lauréate de plusieurs titres nationaux et européens, elle a récemment été honorée par le Département lors de la cérémonie « L'Isère fier de ses sportifs ». Sa commune a tenu à lui témoigner ses félicitations à cette occasion.

La soirée s'est conclue autour du verre de l'amitié, dans une ambiance conviviale et participative, fidèle à l'esprit du village, offrant à toutes et tous l'occasion d'échanger et de découvrir ce nouvel équipement communal.



RETOUR EN IMAGES

FÊTE DE LA SCIENCE 2025

La Fête de la Science, événement national organisé chaque année en octobre, du 3 au 13 octobre cette année, a une nouvelle fois animé la commune de CHAMPAGNIER avec deux rendez-vous éducatifs.

Le samedi 4 octobre, Karine GODOT de « *Sciences et Malice* » a animé à la bibliothèque municipale du Laca un atelier destiné aux enfants à partir de 7 ans. Dix-sept participants, enfants et parents, ont mené des observations et expériences passionnantes pour découvrir les secrets de l'électricité.

L'après-midi s'est poursuivie avec une heure de conte consacrée aux plus petits. Véronique et Marie, bénévoles bibliothécaires, accompagnées de Laetitia, l'agente bibliothécaire de la commune, ont raconté plusieurs histoires drôles et captivantes devant une trentaine d'enfants et de parents attentifs. Les jeunes participants sont repartis ravis, chacun avec un petit caillou peint en souvenir, après un goûter partagé.

Le samedi suivant, 11 octobre, c'est le gymnase qui a accueilli un chantier un peu particulier.

Deux ateliers autour du thème de l'énergie étaient proposés par « *Des Mains en Or* », société d'économie sociale et familiale créée en mai 2024. Leur première création, L'atelier énergie ou l'énergie de nos mains, connaît déjà un large succès en Isère et se prépare à un déploiement régional, puis national. En 2025, plus de 35 animations ont déjà été organisées dans les collèges, lycées et centres de loisirs du département. Un partenariat de trois ans avec TE38 prévoit encore 50 nouvelles animations.

Chaque atelier proposait plusieurs postes de travail où les participants, équipés de casques et de gilets de sécurité, suivaient minutieusement les consignes pour construire de leurs propres mains un barrage, une centrale nucléaire, des lignes haute tension, des panneaux solaires, des usines ou encore des habitations. Au terme de l'atelier, toutes ces réalisations étaient assemblées sur une maquette de 6 mètres de long : mise en marche réussie !

Les éoliennes tournaient, l'eau circulait, les maisons s'éclairaient. Un participant a résumé l'enthousiasme général : « *Je ne m'attendais pas à ça, c'était une superbe expérience !* »

Chaque session accueillait entre 15 et 30 personnes. Sur les 48 inscrits, 13 venaient de communes voisines (CLAIX, ÉCHIROLLES, GRENOBLE), formant un public varié mêlant enfants, parents et quelques retraités.

Les points forts soulignés par les participants : travailler ensemble, fabriquer de ses mains, comprendre le fonctionnement concret des installations énergétiques et éveiller la curiosité des plus jeunes pour les métiers techniques et scientifiques.

Grâce au partenariat avec **TE38 (Territoire Énergie)**, la commune a pu bénéficier d'un financement à hauteur de 60%.

Une belle réussite collective, placée sous le signe de la découverte et du plaisir d'apprendre !



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

QUAND LA BIBLIOTHÈQUE EST FERMÉE AU PUBLIC ... ÉPISODE 1

Elle accueille la petite enfance !

Ainsi une fois par mois, les enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles s'installent sur les tapis d'éveil pour écouter les comptines et les histoires d'Anne LAMBERT et Marie DANTAN. Toutes deux bénévoles, elles proposent les séances petite enfance à la bibliothèque depuis fin 2022. Elles les créent à partir des tapis à histoire et des albums pour tout petit empruntés à la Médiathèque Départementale de l'Isère, et les pimentent de comptines et jeux de doigts pour rythmer leurs lectures.

Les séances sont réservées aux assistantes maternelles de CHAMPAGNIER Séverine NADAL, Blandine RENCUREL, Nathalie TRAMBOUZE et Adèle VALLANCE, fidèles de la première heure de ce rendez-vous mensuel.

De plus, la bibliothèque municipale du Laca accueillera 3 fois dans l'année les assistantes maternelles du territoire et les jeunes enfants qu'elles ont en garderie, en lien avec le Relai Petite Enfance du SICCE, service intercommunal dédié à l'accueil de la petite enfance.



L'impact positif de la littérature jeunesse dans le développement de l'enfant avant même qu'il sache parler, n'est plus à démontrer. Le temps de lecture au-delà de la simple transmission de contenu, est un moment de partage et de sécurité propice au renforcement du lien avec l'adulte. Le livre, objet de plaisir et d'apprentissage, contribue à l'éveil culturel et artistique dès la prime enfance.

Cette sensibilisation réduit par ailleurs les inégalités d'accès au livre et à la culture de l'écrit.



AGENDA DE LA BIBLIOTHÈQUE



Samedi 6 décembre - 10h

CAFÉ LIVRES

Envie de partager vos coups de cœur ?

De recevoir conseils et recommandations littéraires ?

Pendant 1h30, discutons du plaisir de nos lectures autour d'un café ou d'un thé.

« On parle souvent de l'enchantement des livres, on ne dit pas assez qu'il est double. Il y a l'enchantement de les lire, et il y a celui d'en parler. »

Amin MAALOUF, *Les Désorientés*

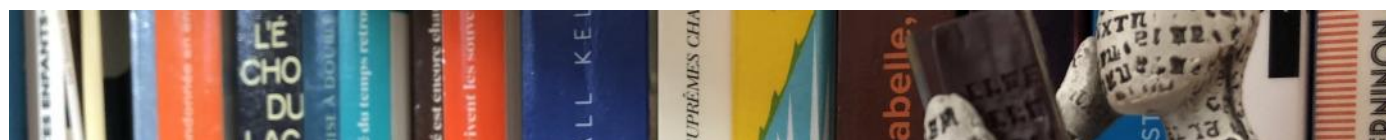
Accès libre et gratuit



Samedi 13 décembre - 17h

L'HEURE DU CONTE DE NOËL

Pour les petites oreilles à partir de 3 ans.
Entrée libre et gratuite



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

PIQUE-NIQUE

En raison de la grève du 18 septembre, les enfants ont profité d'un repas pique-nique en plein air. Sous un beau soleil, ils ont partagé ce moment convivial tout en profitant du grand air, dans la bonne humeur et la joie de se retrouver ensemble.



SERVICE MINIMUM



Un service minimum d'accueil a été mis en place le 2 octobre dernier en raison du mouvement de grève des enseignants

Conformément à la réglementation, la commune a organisé cet accueil afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants dont les familles ne pouvaient pas assurer la garde.

Durant cette journée particulière, les enfants présents ont pu participer à diverses activités adaptées et profiter d'un moment convivial ensemble.

Sortie au soleil pendant le service minimum

Lors du service minimum, les enfants ont eu l'occasion de profiter pleinement de cette belle journée ensoleillée.

Une sortie a été organisée à CHAMPAGNIER, permettant aux enfants de prendre l'air, de jouer et de partager un moment convivial en extérieur.

Ce temps passé au soleil a été très apprécié par tous, et a permis de joindre l'utile à l'agréable dans une ambiance détendue et joyeuse.



SERVICE ANIMATION ENFANCE JEUNESSE

PROJET « JARDIN PÉDAGOGIQUE »

Les enfants lancent le projet du jardin pédagogique !

Mercredi 10 septembre 2025, un bel après-midi sous le soleil de fin d'été a marqué le coup d'envoi d'un projet fédérateur et prometteur : le Jardin pédagogique.



Réunis autour de la butte de terre, râteaux en main et sourire aux lèvres, les enfants ont entrepris la toute première étape de cette aventure : un grand nettoyage du site. Désherbage, tri, remise en ordre des bacs envahis... rien n'a échappé à leur énergie et à leur enthousiasme.

Accompagnés et guidés par les animateurs, les jeunes jardiniers en herbe ont travaillé collectivement, dans une ambiance conviviale et motivante.

Devant la fresque colorée qui illumine l'espace, chacun a pris part à cette mission, découvrant déjà les joies du travail en commun et de la transformation de la nature.



Ce projet de jardin pédagogique, pensé comme un lieu d'apprentissage et de découverte, se veut un espace vivant où les enfants pourront expérimenter, observer la biodiversité, et mieux comprendre le cycle des saisons.

Cette première séance a montré toute leur implication et augure de belles récoltes... bien au-delà des simples légumes !



ATELIER COUTURE

Mercredi 17 septembre, les enfants ont eu la chance de prendre part à un atelier couture animé par Nina, de l'Atelier Cœur déjà pris.

Au programme

La confection de petits coussins pour la sieste des maternelles et de jolies trousse individuelles destinées à ranger les brosses à dents utilisées après le repas du midi.

L'atelier s'est déroulé dans une ambiance conviviale et enrichissante. Même les plus jeunes, en petites et moyennes sections, ont pu découvrir l'utilisation d'une machine à coudre.

Ce fut un moment de découverte, de créativité et de fierté pour eux !

Les enfants sont repartis ravis, après une belle journée d'apprentissage et de plaisir.



SICCE

*Vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?
Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ?
Le Syndicat Intercommunal de Coopération et des
Compétences Enfance vous accueille et vous accompagne.*



Le guichet unique du Relais Petite Enfance vous renseigne, vous guide et vous accompagne dans votre recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif

Coordonnées

☎ 04.76.78.89.09 (touche 1) ✉ guichetunique@lesicce.fr

Vous recherchez un lieu Parentalité

Le LAEP Bleu Citron accueille les enfants de la naissance à 4 ans accompagnés d'un adulte (parent, grands-parents ... ou assistant maternel) et futurs parents

Pour rencontrer d'autres enfants, d'autres parents ; pour échanger, se détendre, faire une pause ; pour que les enfants jouent et se sociabilisent ; l'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne

Espace gratuit, anonyme et sans inscription

Coordonnées

☎ 07.78.45.69.46 ✉ laep.bleucitron@lesicce.fr

À savoir

Jours d'accueil

Lundi à Jarrie de 9h à 11h30

Ecole V. Pignat 75 rue Jules Ferry

Jeudi à Vizille de 9h à 11h30

123 rue de la République



Retrouvez toutes les informations et services petite enfance, parentalité du SICCE ainsi que les services enfance jeunesse du territoire : www.lesicce.fr



| INFOS CCAS |

MUTUELLE ENTRENOUS

La Mutuelle Entrenous a vu le jour grâce à la fusion entre la Mutuelle Familiale des Alpes (MFA) et la Mutuelle Familiale des Travailleurs de l'Isère (MUFTI). Cet organisme est né de la volonté de fournir à ses adhérents une protection sociale complémentaire de qualité et conforme à leurs besoins en santé.

La mutuelle Entrenous propose :

- des solutions adaptées à une diversité de profils, assurant ainsi une couverture optimale pour tous ses membres.
- de nombreuses offres santé à ses adhérents selon leur profil : particuliers, travailleurs non salarié, entreprises et fonctionnaires territoriaux
- des solutions prévoyance pour les particuliers, les indépendants et les entreprises.



Les prochaines permanences organisées par la mutuelle **Entrenous** les vendredis matin, de 9h à 12h, à la mairie de CHAMPAGNIER auront lieu les

5 décembre

Pour vous renseigner et prendre rendez-vous, merci d'appeler le

☎ **09.69.39.73.38.**

GOÛTER DES ANCIENS



La date retenue pour accueillir les Anciens du village au traditionnel goûter de Noël est le **jeudi 18 décembre** à partir de 15h.

À cette occasion, un cadeau, composé d'un panier garni de gourmandises, leur sera remis.

Les personnes ne pouvant pas se déplacer ce jour là sont invitées à venir en mairie **avant le 30 décembre** le récupérer.

Les personnes, de 70 ans ... et plus, peuvent se signaler en mairie pour recevoir les prochaines invitations du CCAS.



APPLICATION ZZZAPP

L'AUTOMNE EST LE MOMENT IDÉAL POUR GARDER UNE LONGUEUR D'AVANCE SUR LE MOUSTIQUE TIGRE



À Champagnier, avec l'application Zzzapp @Zzzapp.fr, suivez les conseils et agissez avec vos voisins pour protéger votre quartier.

Ensemble faisons reculer la nuisance.

① Téléchargez l'application Zzzapp
et faites un diagnostic rapide de votre environnement.
zzzapp.fr | <https://linktr.ee/zzzapp.fr>

Votre compagnon au quotidien contre le moustique tigre.



RUCHER PARTAGÉ, PRÉPARATION À L'HIVERNAGE



L'hivernage est une période d'activité ralentie durant la saison hivernale.

En hiver, les abeilles se regroupent en grappe au cœur de la ruche pour se tenir chaud. Ce regroupement, véritable cœur battant de la colonie, permet de maintenir une température interne stable, autour de 27 à 35°C au cœur et 6 à 12°C en périphérie.

Contrairement à l'hibernation, elles restent actives au cœur de la ruche consommant progressivement leurs réserves. Les réserves de miel constituent alors leur seule assurance-vie.

Fin septembre, après l'extraction du miel des hausses, l'équipe du Rucher partagé s'est assurée des réserves dans chaque corps de ruche.

Un nourrissage avec du sirop liquide a été mis en place.



Les lanières anti-Varroa ont été déplacées pour une meilleure efficacité. Sur chacune des ruches, une grille d'entrée, anti-rongeurs et frelons et un isolant thermique ont été positionnés.

En octobre, les températures chutent progressivement, les jours raccourcissent et les abeilles butinent encore le lierre, la ravenelle, le trèfle ou la sarriette mais la saison touche à sa fin, les premières gelées seront bientôt là.

Une bonne gestion de l'hivernage est alors cruciale et passe par l'anticipation.

Le samedi 18 octobre, l'équipe du rucher partagé a rendu visite aux colonies.

Rapidement pour éviter que la colonie ne prenne froid, elle a retiré les lanières anti-Varroa, enlevé les bacs nourrisseurs et mis en place un pain de Candy dans chaque ruche.

Pour finir l'équipe a veillé également à la bonne étanchéité entre les couvercles et les corps, les abeilles ne supportant pas les courants d'air.

Plus tard en hiver, toujours pour lutter contre le Varroa, un traitement à l'acide oxalique (autorisé en agriculture biologique) devra être effectué. Cet acide est une substance que l'on trouve naturellement dans l'oseille (oxalis vient du grec oseille) mais aussi la rhubarbe, la betterave, le persil ou la framboise. Aucun résidu ne se retrouve dans le miel.

Suite au prochain
Écho Champagnard



RETOUR EN IMAGES

3 SEPTEMBRE / RENCONTRE AVEC NOTRE DOYENNE



La rencontre entre les élèves de CM1-CM2 et Lucette GAUTHIER, doyenne de CHAMPAGNIER

Lucette Gauthier, doyenne de CHAMPAGNIER, le 3 septembre 2025 à la bibliothèque du Laca, lors du vernissage de l'exposition *Histoire en partage - Rencontre entre Lucette Gauthier, institutrice retraitée et doyenne de CHAMPAGNIER, et les élèves de CP-CE2 de Pascale PICCOLOMO*

Les photos de Jean-François PLASSART et Paul LUYAT ainsi que la captation sonore enregistrée par Cindy ROSTAING retraçaient cette rencontre qui a eu lieu le 18 avril 2025 à la bibliothèque du Laca.

Partenariat école Madeleine VATIN-PERIGNON, service animation et bibliothèque municipale de CHAMPAGNIER.

© Paul LUYAT



20 SEPTEMBRE / JOURNÉES DU PATRIMOINE

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE À CHAMPAGNIER UN VOYAGE AU 17^E SIÈCLE

Le samedi 20 septembre, à l'occasion des Journées du patrimoine, les champagnards se sont transportés plusieurs siècles en arrière.

L'association « *Champagnier entre Histoire et Patrimoine* » avait proposé deux séances consacrées à la vie du village à la fin du 17^e siècle. Point de départ de cette exploration : le plus ancien document conservé dans les archives municipales, le parcellaire de 1699.

Les 45 participants ont découvert un Champagnier où nobles, clergé et roturiers se partageaient le territoire. À cette époque, le village comptait 57 familles propriétaires de 61 maisons et 26 granges.

Ce document, remarquablement conservé, détaille pour chaque propriétaire la superficie et l'emplacement de ses terres, vignes ou bois, en mentionnant les noms des lieux-dits dont certains ont traversé les siècles tandis que d'autres sont tombés dans l'oubli.

Le cadastre napoléonien, exposé pour l'occasion dans la salle du conseil, a permis de retrouver une grande partie de ces lieux-dits.



L'association donne déjà rendez-vous aux Champagnard lors des prochaines Journées du patrimoine pour ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire du village.

12 OCTOBRE / THÉÂTRE



Présentation de la pièce « Vercors 44 »

Le dimanche 12 octobre 2025 sous l'égide de la MJC et de l'association « *Un thème, un livre, un débat* » en partenariat de l'AMFD et AlterEgax de l'Isère, une centaine de spectateurs, tous âges confondus, se sont réunis aux 4 vents à CHAMPAGNIER pour assister à une représentation théâtrale gratuite, intitulée « *Vercors 44* ». Cette pièce a mis en lumière l'aventure vécue par Marc SERRATRICE dans le Vercors durant la Seconde Guerre mondiale.

Un hommage à la résistance et à la désobéissance

Le titre « *Vercors 44* » aurait tout aussi bien pu être « *La désobéissance* », tant ce thème est central dans l'œuvre de Marc SERRATRICE. À travers son livre, il évoque la résistance et l'engagement de femmes et d'hommes de tout horizon, qui ont choisi de s'unir pour défendre un idéal et la liberté.



RETOUR EN IMAGES ...

12 OCTOBRE / THÉÂTRE

Une adaptation sensible et authentique

La pièce a été créée et interprétée par Manou BENOIT, qui a pu rencontrer Marc SERRATRICE à l'aube de ses 102 ans, l'auteur du livre. Le décor volontairement minimaliste, composé d'un fond noir, d'une TSF, d'un tabouret et un tableau en relief du Massif du Vercors, a renforcé la puissance de l'interprétation. Grâce à sa voix et à sa gestuelle, la comédienne a su captiver le public, l'emmenant dans les camps, sur les chemins et dans les grottes où vécurent les maquisards. Des commentaires enregistrés de Marc SERRATRICE sont venus ponctuer la représentation, apportant une émotion et une authenticité supplémentaires.

Un public touché et enthousiaste

Les spectateurs ont été profondément touchés par la force du témoignage et la finesse de l'interprétation. L'enthousiasme partagé à la fin de la représentation témoignait de l'impact de cette évocation historique et humaine.

Un moment d'échange et de partage sur la résistance

Après une pause, les spectateurs ont eu l'opportunité de participer à un temps d'échange consacré à l'épopée de la résistance dans le Vercors. Ce moment privilégié s'est déroulé en présence de plusieurs intervenants : l'organisateur Richard REFUGGI, l'historien Olivier VALADE, Gérard CLAUZIER, président de l'association « la cabane 44 », la comédienne Manou BENOIT ainsi que Laurence LICINIO, directrice de l'école de CHAMPAGNIER. Pendant une heure, les discussions ont permis d'aborder plusieurs thèmes majeurs. Les participants ont échangé sur la genèse de la pièce « Vercors 44 », explorant les origines et la démarche artistique de cette création. Les valeurs portées par l'œuvre, telles que l'engagement et la solidarité, ont également été évoquées, mettant en lumière l'importance de l'union face à l'adversité.

Les échanges ont aussi porté sur la réalité du maquis : le nombre de résistants présents dans le Vercors, les conditions de vie difficiles qu'ils ont affrontées, ainsi que le soutien apporté par les habitants de la région.

La question des massacres, leur férocité et les causes qui les ont motivés ont suscité des réflexions approfondies.

Enfin, le contexte général des groupes de résistance a été abordé, permettant d'inscrire l'histoire du Vercors dans une perspective plus large. Les échanges ont pu continuer autour du pot de l'amitié préparé par les membres organisateurs.



Les élèves de CM1 CM2 sur les traces des maquisards

Un projet pédagogique autour de « Vercors 44 » marque le début d'une aventure enrichissante pour les élèves de CM1 et CM2 de l'école VATIN-PÉRIGNON.

Les échanges entre les différents acteurs, dont les associations, la mairie et la bibliothèque, ont permis de concevoir une action concertée impliquant activement les enfants.

Dans cette perspective, une journée de déplacement de la classe est prévue au cœur du massif du Vercors, sur les lieux mêmes où se sont déroulés les événements relatés dans le spectacle. Durant cette sortie, les élèves auront l'opportunité d'assister à des scènes de la pièce *Vercors 44*, en collaboration avec l'autrice et interprète Manou BENOIT.

Par ailleurs, les enfants bénéficieront d'une initiation aux techniques du photojournalisme grâce à l'accompagnement de Jeff PLASSART, ainsi qu'à l'écriture journalistique sous la direction de Laëtitia DU ROSIER, directrice de la bibliothèque.

L'objectif est qu'ils réalisent un reportage sur leur expérience vécue lors de ce projet.

À l'issue de la représentation, un chapeau a été proposé au public afin de soutenir financièrement l'organisation de cette aventure. La collecte a permis de réunir 603 €, témoignant de l'implication et de la générosité des spectateurs ainsi que des habitants du village.

Un grand merci leur est adressé pour leur précieux soutien.

Le travail se poursuit, et rendez-vous est donné prochainement à tous les participants pour poursuivre ensemble cette belle aventure créative et mémorielle.





| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Bonjour,
Je pensais avoir écrit mon dernier article dans le précédent écho champagnard, je me suis trompé, et bien tant mieux ! Car je prends goût à vous écrire.
Cet article portera sur mon auto-bilan de simple conseiller municipal : je pense avoir pris mon rôle avec sérieux : toujours présent au conseil municipal et aux commissions.
Quand j'ai décidé de me présenter en 2020, c'était une décision assez difficile à prendre, car en tant qu'artisan de la restauration dans notre village depuis 2002, certaines personnes ont tendances à mélanger mon rôle de commerçant avec celui d' élu. C'est bien triste.
Je terminerai cet article en remerciant tous ceux qui font tourner notre village, les enseignants de notre école, les services administratifs, les commerçants et nos associations qui sont fondamentales.
J'ai toujours écrit avec sincérité, et avec le souhait d'un traitement juste et équilibré.
Je vous laisse sur ces derniers mots, en vous disant à vous champagnardes et champagnards un grand MERCI♥☐
À très bientôt.
Hubert.

Hubert COLLAVET, élu de la liste *Ensemble pour l'avenir de Champagnier*

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

Conformément à ce que nous annonçons dans notre tribune d'août 2025, et en raison de la période de communication préélectorale, nous ne publierons pas de tribune dans ce numéro.

Ce choix s'inscrit dans le respect des règles de neutralité applicables aux supports de communication communaux, telles que prévues par la législation.

Florent CHOLAT, Maire de Champagnier pour la liste *Champagnier en Commun*



| VIE LOCALE |

À VOS AGENDAS

30 NOVEMBRE / VIDE GRENIER DU SOU DES ÉCOLES



"Le sou des écoles organise la 29ème édition du vide grenier de CHAMPAGNIER le 30 novembre à l'espace des 4 Vents !

Les bénéfices de cet événement serviront à financer les sorties et projets de l'école.

Pour plus d'informations, vous inscrire en tant qu'exposant, ou pour vous porter bénévole, n'hésitez pas à nous contacter à videgrenier.champagnier@gmail.com



PERMANENCES ARCHITECTURALES

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT ?

L'architecte conseil vous renseignera sur les règlements d'urbanisme à respecter et vous conseillera sur l'intégration paysagère de votre projet.

Si vous êtes intéressés, prenez rendez-vous auprès de

Ludivine CICERELLO ☎ 04 85 59 84 87

✉ ludivine.cicerello@grenoblealpesmetropole.fr



le mardi 18 novembre de 9h à 12h



RAPPEL ... ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET VÉGÉTATION



Chaque année, le service de collecte des déchets de la Métropole rencontre de nombreuses difficultés pour effectuer le ramassage des poubelles à cause d'une végétation qui déborde le domaine public. En effet, une végétation mal entretenue peut gêner, voire empêcher le passage des camions poubelle. Elle peut également générer la dégradation du matériel et blesser les agents.

Le service de collecte des déchets fait donc appel à votre plus grande vigilance, pour que ces désagréments ne se produisent pas.

Nous sommes actuellement dans la période la plus appropriée, je vous remercie de prévoir la taille de vos arbres et haies en limite de la voie publique, conformément au Règlement de Collecte intercommunal de Grenoble Alpes Métropole qui stipule que « La garantie des conditions de réalisation du service de collecte

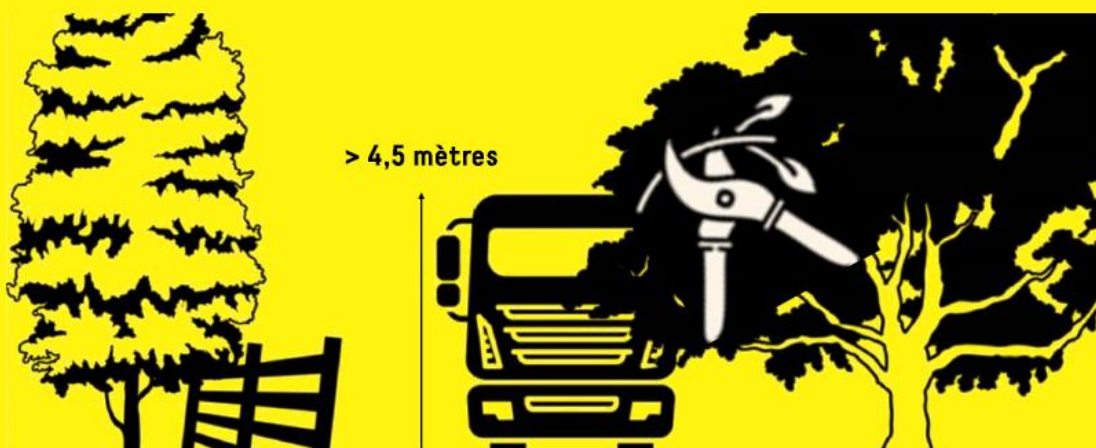
dépendent en partie du gestionnaire des espaces privés ou publics, qui doit assurer l'égagement de la végétation en cas de gêne pour la circulation... » (partie 9.4).

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident venait à se produire.

Le service de la collecte vous remercie d'avance pour votre collaboration.

AFIN D'ÉVITER TOUTE GÊNE À LA CIRCULATION, MERCI DE SURVEILLER ET D'ENTREtenir VOS ARBRES ET HAIES BORDANT LA VOIE PUBLIQUE.

Le secteur de collecte vous remercie pour votre implication.





CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de Champagnier.

Pour faire un passeport ou une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie équipée en présentant les documents nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements sur www.isere.gouv.fr rubrique Démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez de vous installer sur la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domiciliation dans la commune de moins de 3 mois.

Possibilité de vous inscrire en ligne sur

www.service-public.fr

Pensez à signaler en mairie tout changement d'adresse, même intra communal, pour la mise à jour des listes électorales.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Il est nécessaire de prendre rendez-vous et de se munir de la pièce à légaliser (avec la traduction si nécessaire), une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature et un justificatif de domicile. L'authentification de la signature se fait obligatoirement en présence de l'intéressé qui doit signer devant l'officier d'état civil. La démarche est gratuite en mairie.



RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance est une démarche volontaire ayant pour but d'établir la filiation d'un enfant né ou à naître lorsque les parents ne sont pas mariés ensemble. Elle se caractérise par la signature d'un acte authentique devant l'officier d'état civil. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie.



RECENSEMENT CITOYEN

C'est une démarche obligatoire qui concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite sur rendez-vous à la mairie du domicile ou en ligne sur www.service-public.fr, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille.



ACTES ADMINISTRATIFS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations, les décisions et les arrêtés pris depuis juillet 2021 sur le site Internet de la mairie www.champagnier.fr, dans la rubrique Mairie > Publication des actes administratifs.



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.champagnier.fr et sur l'application mobile Illiwap (station Champagnier).



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite sur toute la commune du 1^{er} avril au 31 juillet.



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

- Prêt du broyeur : réservation sur le site de la Métro <https://bit.ly/46bY7pr>
- Plateforme de broyage terrain de Croix Vieille : accessible du 1^{er} août au 31 mars sur demande en mairie



DÉCHETS

Ramassage des poubelles (bacs gris) : lundi Déchèterie la plus proche : 43 avenue du Maquis de l'Oisans Pont-de-Claix

Collecte des encombrants sur rdv : 0 800 500 027
Commande de poubelles, composteurs, lombricomposteurs : www.grenoblealpesmetropole.fr



TRANSPORTS

- Ligne Flexo 66
Jarrie Clos Jouvin – Échirolles La Rampe centre-ville
Arrêts : Place du Laca / Pied de la Combe
- Ligne Flexo 71
Jarrie gare – Champagnier Place du Laca
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr



SERVICE DE L'EAU

Eau (problèmes techniques / facturation, etc.) : 04 85 59 50 00
Assainissement : 0 800 500 048
Interventions urgentes (soirs et week-ends) : 04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027





MAIRIE

Place de l'Église - Tél. 04 76 98 08 83
Ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h.
www.champagnier.fr - mairie@champagnier.fr
Application mobile Illiwap

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

4 allée du Lavoir - Tél. 04 76 71 02 23
Période scolaire : ouverture le mardi de 16h à 19h, le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le vendredi de 16h30 à 19h et le samedi de 10h à 13h
Vacances scolaires : ouverture le mercredi de 15h à 19h et le vendredi de 16h30 à 19h.
www.bibliotheque-champagnier.fr
bibliotheque@champagnier.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 86 99 / urbanisme@champagnier.fr
Fermé le mercredi

PERMANENCES MAIRE / ÉLUS

Sur rendez-vous
Tél. 04 76 98 08 83

POLICE MUNICIPALE PLURI COMMUNALE

Tél. 06 01 81 03 13
policepluricommunale.jccb@gmail.com

SERVICE ANIMATION (PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS)

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 40 54 57
enfance.jeunesse@champagnier.fr

SERVICE ANIMATION (ADULTE)

Tél. 06 12 89 18 88
d.franitch@champagnier.fr

SICCE (ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

Tél. 04.76.78.89.09 (touche 1)
guichetunique@lesicce.fr

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

1 place André Malraux 38000 Grenoble - Tél. 04 76 59 59 59
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

| AGENDA |

NOVEMBRE

Dimanche 30 novembre - Espace 4 Vents
Vide grenier du Sou des Écoles

DÉCEMBRE

Vendredi 5 décembre - Mairie
9h à 12 h - Permanence Mutuelle Entrenous
Lundi 8 décembre - Mairie
Conseil municipal
Samedi 6 décembre - Bibliothèque du Laca
Café livre
Samedi 13 décembre - Bibliothèque du Laca
L'heure du conte
Jeudi 18 décembre - Espace 4 Vents
Goûter des Anciens
Vendredi 19 décembre - Mairie
Ouverture du Coup de Vent



Commémoration du 11 novembre 2025



Journal municipal d'informations / Écho Champagnard

Dépôt légal : NOVEMBRE 2025

ISSN 3997-688X et pour la version en ligne ISSN 3098-4491

Réalisation, impression et distribution : commune de CHAMPAGNIER (38800 place de l'église)

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Laetitia DU ROSIER, Cindy ROSTAING service Animation, Véronique REVOL

Crédit photos : Images FREEPIK, Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Mairie, Service Animation, LA MÉTRO
Réalisé sur papier certifié FSC 100% » - Tirage 650 exemplaires

